

COLLÈGE 2017

Ce qui change

- ✓ le cadre des EPI : plus de nombre ni de thèmes imposés mais lien avec programmes et parcours
 - ✓ la possibilité de faire un EPI en 6^e
- ✓ plus de condition de continuité pour la bilangue en 6^e et horaire de 6 heures globalisées
- ✓ l'augmentation possible de l'horaire de LCA (maxi 3 heures en 4^e et 3^e)
- ✓ la création d'un enseignement facultatif de « Langues et cultures européennes » avec un horaire maxi de 2 heures par semaine en cycle 4
- ✓ l'indication que la Dhs sert d'abord aux dédoublements et à la co-intervention. En outre, elle peut être utilisée pour les enseignements facultatifs

La dotation horaire est inchangée pour la rentrée 2017 : pas de précipitation, on ne chamboule pas ce qui est déjà décidé !

Ce qui ne change pas

- ✓ le socle
- ✓ les programmes
- ✓ les cycles
- ✓ les parcours
- ✓ les horaires, y compris les enseignements complémentaires
- ✓ l'obligation pour tous les élèves d'avoir fait AP et EPI
- ✓ la répartition identique entre AP et EPI dans un niveau donné
- ✓ la circulaire LVR